

HC
115
•A25262314
ransports
urbains

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL SUITE AUX
RECOMMANDATIONS DU GROUPE
DE TRAVAIL SUR

L'INDUSTRIE CANADIENNE DES TRANSPORTS URBAINS



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada



RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
AUX RECOMMANDATIONS DU
GROUPE CONSULTATIF
SUR
L'INDUSTRIE CANADIENNE DES
TRANSPORTS URBAINS

Mai 1979

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction	1
<u>PARTIE I</u>	
Réponse du gouvernement aux recommandations du groupe consultatif - aperçu	3
<u>PARTIE II</u>	
Réponse détaillée aux recommandations du groupe d'étude	4
Marché national	4
Recherche et développement	5
Élargissement de la politique d'impartition	7
Mesures fiscales	7
Autres programmes et politiques	7
Services de développement centralisés	9
Coût et productivité	10
Commercialisation des exportations	13
Collaboration	15
<u>ANNEXE I</u>	
Liste des membres du groupe de travail consultatif sur l'industrie de l'équipement de transport urbain	

INTRODUCTION

En février 1978, les premiers ministres du Canada ont mis sur pied un processus de consultation sur les mesures à prendre pour améliorer la performance et les perspectives de l'économie canadienne dans les secteurs de la transformation, de la construction et du tourisme. Vingt-trois groupes de travail, composés de représentants du secteur privé, du monde du travail et des milieux universitaires, furent formés. Des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux furent également invités à participer au travail de ces groupes. Au mois d'août 1978, chaque groupe de travail avait terminé une série de consultations et préparé un rapport sur l'état de l'industrie. Ces rapports furent soumis aux ministres fédéraux et provinciaux concernés, puis rendus publics. Ils couvraient un grand nombre de thèmes, et le gouvernement fédéral estime qu'ils sont des éléments très importants pour le développement de politiques industrielles sectorielles.

A la suite du travail effectué par les groupes de travail, un Comité de synthèse fut composé. Il comprenait, outre le président issu du secteur privé, cinq représentants du Congrès du travail du Canada, cinq représentants du patronat et un représentant du milieu universitaire. Ce comité, à partir des rapports des groupes de travail, a identifié les points de vue communs et recommandé des actions susceptibles à la fois de contribuer à la relance de l'économie en général et d'aider, en particulier, certaines industries. Le Comité de synthèse a présenté son rapport aux gouvernements en octobre 1978.

Les rapports des groupes de travail et du comité font le point sur les perspectives de croissance industrielle au cours des prochaines années. Deux objectifs en ressortent: améliorer la productivité et la position concurrentielle de l'industrie canadienne et créer des emplois permanents.

L'étude de ces rapports et des réponses du gouvernement a fait apparaître un certain nombre de thèmes majeurs formant un cadre dans lequel on peut insérer tant les recommandations du patronat et des syndicats que les réponses du gouvernement fédéral. Ces thèmes portent surtout sur les mesures permettant d'accroître la position concurrentielle de nos industries en misant sur nos points forts, de soutenir davantage les objectifs de développement économique régional, et de renforcer la coopération entre le gouvernement, le patronat et les syndicats.

Le gouvernement pense que, outre l'importance des gestes suscités par les rapports des groupes de travail et du Comité de synthèse, le processus de consultation qu'ont entamé le gouvernement et le secteur privé est tout aussi important. A ce point de vue, le gouvernement fédéral considère les résultats de ces consultations comme un cadre de travail très utile pour évaluer les politiques et les programmes existants, ainsi que pour en concevoir de nouveaux.

Un des engagements du gouvernement vis-à-vis du processus de consultation a été de répondre aux recommandations de chacun des vingt-trois groupes de travail, ainsi qu'à celles du Comité de synthèse. A cet égard, il a d'abord publié, en novembre 1978, un document intitulé: "Un nouveau pas vers la croissance industrielle" puis, dans le budget du 16 novembre 1978, il a répondu aux recommandations portant sur les mesures fiscales. Enfin, le 21 février 1979, le gouvernement a publié sa réponse aux 46 recommandations formulées par le Comité de synthèse; il y endossait la grande majorité d'entre elles et exposait les mesures qu'il entendait prendre. Le présent document, "Réponse du gouvernement fédéral aux recommandations du Groupe de travail consultatif sur l'industrie canadienne des transports urbains", est l'un des 23 préparés par le fédéral pour faire connaître en détail sa réponse aux rapports des groupes de travail. Il devrait être perçu comme faisant partie du processus permanent de consultation.

Il est admis que la mise en place des politiques présentées dans ces réponses prendra, dans bien des cas, un certain temps et que quelques autres politiques devront encore faire l'objet d'études plus poussées. Le gouvernement continuera donc de répondre aux rapports des groupes de travail et croit que des consultations permanentes avec le patronat et les syndicats sur des problèmes précis qu'éprouvent les secteurs industriels sont un élément vital de la tâche à poursuivre. Enfin, il est conscient du fait que ses réponses aux recommandations ne sauraient satisfaire tous les participants de chaque groupe de travail. Dans un certain nombre de cas, des rapports minoritaires ont été présentés. Le gouvernement s'est engagé à tenir également compte des recommandations contenues dans ces rapports.

PARTIE I

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE D'ÉTUDE - APERÇU

Le Groupe d'étude sur l'industrie canadienne des transports urbains est l'un des deux comités (l'autre étant les industries océaniques) qui s'occupe d'un secteur non classifié selon le système de Classification des activités économiques. Dans ces deux secteurs, un marché en expansion offre d'importantes possibilités de développement industriel.

Les recommandations du groupe d'étude touchent un nombre important de questions. Certaines de ces recommandations exigent des mesures fédérales unilatérales à court terme, alors que d'autres nécessitent des politiques à long terme qui touchent ou qui sont influencées par un certain nombre de gouvernements. La réponse fédérale doit donc aller de décisions immédiates sur des recommandations précises à la retenue de certains points pour fin d'étude dans le processus continu de formulation des politiques. En outre, des mesures déjà prises dans certains domaines ont entraîné une réponse favorable aux demandes présentées.

A titre d'exemple, les récentes modifications apportées au Programme d'expansion des entreprises et l'octroi de stimulants fiscaux supplémentaires démontrent la volonté du fédéral de consacrer des fonds à la recherche et au développement à long terme. Un objectif principal du gouvernement est d'assurer l'établissement d'une base scientifique et technologique solide pour l'industrie canadienne. Les engagements en résultant stimuleront la recherche et le développement, par exemple, l'utilisation de la politique d'achat pour appuyer la recherche et le développement industriel et la création de centres d'innovation.

Parmi les autres questions sur lesquelles le gouvernement fédéral a été en mesure de réagir unilatéralement et de façon positive, il y a les démarches relatives aux lois "Buy-America", la clarification et la promulgation d'objectifs et de lignes directrices de programmes ainsi que les préparatifs pour la mise sur pied d'un comité industriel consultatif. Les recommandations ayant une incidence sur des questions qui ne relèvent pas de la compétence fédérale ont été transmises aux gouvernements intéressés.

Les propositions du groupe d'étude à l'égard du processus continu de formulation des politiques ont été prises en considération. Ces examens comprendront des consultations intergouvernementales et l'étude des commentaires des représentants syndicaux dans les domaines où les travailleurs ne sont pas en accord avec les points de vue exprimés par le groupe d'étude ainsi que les opinions présentées dans le rapport du Congrès du travail du Canada.

Les commentaires détaillés sur chaque recommandation se trouvent aux pages suivantes.

PARTIE II

RÉPONSE DÉTAILLÉE AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE D'ÉTUDE

MARCHÉ NATIONAL (3.1)

1. Recommandation

- a) Que le gouvernement du Canada, en accord avec les provinces, établisse et mette en oeuvre une politique nationale du transport urbain, appuyant ainsi le développement et la réalisation de systèmes de transport urbain du Canada.
- b) Comme élément essentiel de cette politique, que le Gouvernement du Canada fournisse des prêts à coût modique aux provinces et aux municipalités pour appuyer des projets de réalisation de systèmes de transport urbain. Il y aurait lieu de songer à établir une banque nationale du développement urbain pour donner suite à cette recommandation.

Réponse du gouvernement (désaccord)

Le transport urbain est de juridiction provinciale et municipale, et non fédérale. Toutefois, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'offrir de l'aide financière dans ce domaine, comme il est mentionné dans la réponse à la prochaine recommandation.

2. Recommandation

Que le gouvernement fédéral entreprenne un programme d'appui, sous la forme de subventions, à des démonstrations limitées particulières ou à des programmes de développement de matériel ou de systèmes de transport urbain afin d'aider les municipalités canadiennes dans leur réalisation de programmes de transport.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

En octobre 1977, le ministre des Transports annonçait un programme quinquennal d'aide au transport urbain qui devait commencer en avril 1978. Un total de \$230 millions est affecté au programme et les dépenses pour 1978-1979 seront de l'ordre de \$11 millions. Le programme vise à améliorer l'efficacité du système de transport urbain, améliorer les normes de la qualité de l'environnement et de l'utilisation des terres, de conserver l'énergie et améliorer la sécurité aux passages à niveau. C'est un fait que les gouvernements provinciaux ont déjà destiné la majorité des fonds disponibles en vertu de ce programme à la relocalisation de voies ferrées ou à des projets de passages à niveau. Le gouvernement fédéral étudie les propositions pertinentes des provinces.

3. Recommandation

Que les gouvernements fédéral et provinciaux s'assurent que si des fonds fédéraux ou provinciaux sont attribués à une entreprise de transport urbain, le matériel et les services pour l'exécution de tels projets comprennent une proportion optimale de contenu canadien (à l'heure actuelle, le Congrès américain est saisi d'un avant-projet de loi qui prévoit des exigences législatives équivalentes pour les réseaux de transport américains). Une telle mesure ne devrait pas s'appliquer de manière à entraver l'activité d'exportation.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Les politiques et méthodes d'achat provinciales et fédérales font l'objet de discussions dans le cadre des réunions fédérales/provinciales des ministres de l'industrie dans le but d'étudier la possibilité de collaborer en ce qui a trait aux méthodes d'achat afin d'encourager l'expansion industrielle.

En outre, on étudie comment développer des moyens de mieux utiliser les capacités d'approvisionnement canadien pour les achats des secteurs public et privé par rapport aux objectifs de développement industriel et les engagements internationaux qui comprennent:

- i) l'élaboration d'une liste informatisée de fournisseurs canadiens qui serait distribuée au pays, aux bureaux du gouvernement canadien à l'étranger et à certaines entreprises d'achat étrangères;
- ii) la mise sur pied d'un mécanisme gouvernemental et industriel d'examen des achats importants, publics ou privés, afin d'offrir aux fournisseurs canadiens compétitifs la possibilité de présenter des soumissions pour les achats au pays et à l'étranger.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (3.2)

4. Recommandation

Que le gouvernement du Canada fournisse un minimum de \$25 millions par année (p. ex. 5 % du total estimatif des dépenses d'immobilisation annuelles consacrées au Canada au matériel de transport urbain) pour la recherche et le développement de concepts, de systèmes de matériel en vue de répondre aux besoins canadiens en fait de transport urbain. Comme élément de ce programme, l'industrie devrait être encouragée à présenter des propositions précises touchant des activités de recherche, de mise au point de produits et de commercialisation visant à améliorer les produits et systèmes destinés aux marchés national et d'exportation.

Réponse du gouvernement (accord partiel)

La révision des politiques et engagements fédéraux dans ce domaine est un processus permanent et un comité interministériel étudiera les recommandations du groupe d'étude. Ce comité accordera la priorité aux moyens d'apporter un appui accru à l'industrie pour les activités de technologie de pointe, particulièrement la recherche appliquée, le développement et l'ingénierie. Certaines mesures précises sont déjà en vigueur, comme il est mentionné dans la prochaine réponse.

Le gouvernement a reconnu la nécessité d'accroître la R et D au Canada en accordant de généreuses concessions fiscales en ce sens. Ce thème se retrouve aussi dans d'autres rapports de groupes d'études industriels.

Les contribuables ont droit à un amortissement de 100 % des dépenses de R et D depuis plusieurs années. Le budget de mars 1977 introduisait des mesures visant à inclure dans le crédit d'impôt à l'investissement les dépenses courantes et de capital pour la R et D. En raison de la disponibilité du crédit d'impôt à l'investissement pour la R et D, ces activités profiteront entièrement de l'augmentation du crédit d'impôt à l'investissement proposé par le ministre des Finances dans le budget de novembre 1978. Le ministre a proposé en même temps un crédit d'impôt spécial pour la R et D de 25 % destiné aux petites entreprises de toutes les parties du pays.

Le gouvernement convient que les stimulants fiscaux à la R et D devraient être des mesures à long terme. L'amortissement de 100 % n'a pas de date limite. La déduction de 50 % pour l'augmentation de la R et D est en vigueur pour une période de dix ans. Le budget de novembre a prolongé le crédit à l'impôt pour la R et D indéfiniment.

5. Recommandation

Les programmes de soutien de la R et D et les politiques d'achat du gouvernement (à prix et à qualité comparables) devraient favoriser les projets et l'utilisation des produits de sociétés établies au Canada et qui présentent un niveau d'innovation appréciable, un contenu canadien optimal et un potentiel d'exportation considérable.

Réponse du gouvernement (accord)

La science et la technologie jouent depuis longtemps un rôle essentiel dans la croissance du Canada et influenceront probablement notre avenir d'une façon encore plus marquée. Le gouvernement reconnaît cet état de fait et est convaincu de l'essentiel d'un effort vigoureux et prévoyant du Canada en matière de recherche. En raison de cela, le gouvernement a annoncé son

intention de tenter d'augmenter sensiblement la part des ressources nationales consacrée à la R et D et a établi un objectif pour les dépenses nationales consacrées à la R et D, soit 1,5 % du PNB d'ici 1983. Le gouvernement compte sur le secteur privé afin qu'il profite de toutes les occasions pour accroître ses efforts dans cet important domaine.

Le gouvernement fédéral a récemment annoncé de nouvelles politiques à long terme et des mesures immédiates qui visent à augmenter le niveau de R et D. Ces mesures avaient pour but d'accroître la R et D dans le secteur privé, particulièrement dans l'industrie canadienne. Les politiques du gouvernement visent en outre à encourager l'industrie canadienne à prendre avantage des résultats des recherches faites par les scientifiques des universités et du gouvernement. Voici quelques-unes des récentes initiatives:

A. Élargissement de la politique d'impartition

Cette politique encourage les ministères à s'adresser au secteur privé pour répondre à leurs besoins en matière de science et de technologie, au lieu de faire le travail eux-mêmes.

B. Mesures fiscales

Les récents budgets fédéraux comprennent d'importants stimulants fiscaux pour la recherche et le développement industriels. Voici ces mesures:

Budget de mars 1977

Des crédits d'impôt à l'investissement pour les dépenses courantes et de capital pour la R et D, de 5 % à 10 % selon la région.

Budget d'avril 1978

Une allocation spéciale de 50 % sur toute augmentation des dépenses de R et D sur la moyenne des 3 années précédentes. Cette déduction s'ajoute à l'amortissement de base qui existe depuis quelques années. Par conséquent, les entreprises peuvent déduire jusqu'à 150 % des dépenses admissibles de R et D.

Budget de novembre 1978

Prolongation indéfinie du crédit d'impôt à l'investissement pour la R et D et une augmentation du crédit de 10 % à 20 % selon la région, et jusqu'à 25 % pour les petites entreprises canadiennes.

C. Autres programmes et politiques

Le 1^{er} juin, le ministre d'État aux sciences et à la technologie a annoncé, au nom du gouvernement, de nouvelles mesures importantes pour stimuler la recherche et le développement au Canada. Entre autres,

- le gouvernement fédéral s'engage à utiliser ses achats pour stimuler la recherche et le développement industriels au Canada;
- de nouveaux stimulants fiscaux pour encourager la création d'emplois pour les scientifiques et les techniciens de l'industrie;
- l'expansion du programme de projets "Industrie-Laboratoires" du Conseil national de recherches du Canada;
- la création de centres d'innovation industrielle pour aider l'industrie;
- de l'aide au développement de centres régionaux d'excellence et
- une augmentation des fonds consacrés à la recherche universitaire dans les domaines d'intérêt national.

En outre, le gouvernement fédéral a entrepris au niveau ministériel, des discussions fédérales-provinciales sur la recherche et le développement, ce qui manifeste bien la priorité accordée à ce sujet. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a récemment annoncé une généreuse augmentation de l'élément innovation du Programme d'expansion des entreprises (PEE).

6. Recommandation

Que les objectifs et les directifs du programme de développement des entreprises soient précisés et communiqués à l'industrie canadienne.

Réponse du gouvernement (accord)

Le ministre de l'Industrie et du Commerce a récemment annoncé d'importants changements au Programme d'expansion des entreprises et ceux-ci ont été communiqués à l'industrie canadienne.

Il y a entre autres:

- a) l'augmentation du plafond de garantie des prêts,
- b) l'augmentation du budget à l'innovation du PEE et la modification du rapport de partage des coûts de 75 % des coûts directs.

En plus d'accorder de nouvelles sommes d'argent et d'élargir les services ou d'en offrir de nouveaux, les critères d'appui ont été élargis afin de mieux répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises au Canada.

Le gouvernement admet que les renseignements sur les programmes et les critères d'admissibilité n'ont pas toujours été transmis efficacement à l'industrie. La récente publication Assistance et information pour le développement de l'entreprise au Canada répond à cette préoccupation en présentant la gamme complète des programmes gouvernementaux dans un seul document.

7. Recommandation

Que les engagements pris à tous les paliers de gouvernement vis-à-vis du financement de la R et D se fassent à long terme (au moins 5 ans) afin d'assurer la continuité des programmes.

Réponse du gouvernement (accord)

Le gouvernement accepte la recommandation à l'égard du besoin de financement à long terme pour la R et D. Par exemple, le budget de novembre prolonge les crédits d'impôt indéfiniment. (Voir la recommandation 3.2 (5).)

SERVICES DE DÉVELOPPEMENT CENTRALISÉS (3.3)

8. Recommandation

Que le gouvernement du Canada engage des fonds et participe à la planification et au contrôle d'installations d'essai mises à la disposition de toutes les sociétés canadiennes. La disponibilité du Centre d'essai du transport urbain à Kingston, comme noyau d'une telle activité, est à étudier.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Le gouvernement examine actuellement l'appui accordé aux centres de productivité de R et D industrielle et étudiera cette recommandation dans le cadre de cet examen.

9. Recommandation

Que les installations du CETU soient mises à la disposition de sociétés canadiennes en vue de l'essai et de la commercialisation de systèmes et de matériel.

Réponse du gouvernement (Noté)

L'étude de cette recommandation revient au gouvernement de l'Ontario.

COÛT ET PRODUCTIVITÉ (3.4)

10. Recommandation

Les gouvernements, lorsqu'ils étudient de nouvelles mesures de taxation ou de législation sociale, tiennent compte de leurs effets sur les coûts de fabrication et qu'ils ne prennent pas de mesures qui contribueraient à hausser ces frais au-dessus de ceux de nos principaux concurrents.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Les politiques générales d'imposition ne permettent de déduire que les coûts réels aux fins de l'impôt. Le gouvernement croit en outre qu'il n'est pas souhaitable d'utiliser le régime fiscal pour subventionner les exportations. Les autres pays pourraient user de réprésailles, ce qui serait très dommageable pour le Canada. Toute mesure de ce genre irait à l'encontre de la forme et de l'esprit des négociations commerciales multilatérales (NCM). La Société pour l'expansion des exportations offre des services de crédits à l'exportation, de l'assurance et garantie des crédits à l'exportation, et de financement privé des exportations. Il semble que ce soit là un moyen plus efficace de traiter les pertes provenant des exportations.

Le gouvernement est d'avis que notre défi le plus immédiat est de conserver les gains obtenus en raison de notre position compétitive. L'étude, Les régimes fiscaux du Canada et des États-Unis, publiée en même temps que le budget de novembre 1978 par le ministre des Finances, démontre que l'impôt canadien sur les entreprises est, en général, compétitif avec celui des États-Unis.

11. Recommandation

Que les gouvernements fédéral et provinciaux s'attaquent, à titre de priorité, au problème de la pénurie de la main-d'oeuvre qualifiée disponible. Le Comité se rend compte qu'il s'agit là d'un problème commun à un certain nombre de secteurs industriels et qu'il faut s'y attaquer à l'échelle nationale.

Réponse du gouvernement (accord)

Dans l'élaboration de sa stratégie d'emploi pour les années 1980, le gouvernement entend:

- i) étudier des moyens d'accorder plus d'importance à la formation industrielle en cours d'emploi, en accord avec le facteur coût-efficacité de la formation et une qualité élevée de formation;
- ii) continuer à accorder la priorité à des programmes de formation menant à une grande spécialisation y compris l'expansion des programmes d'apprentissage;

- iii) étudier des moyens par lesquels le financement des programmes d'apprentissage peut être utilisé pour répondre à des problèmes particuliers comme le maintien de l'acquis pendant les périodes de ralentissement économique;
- iv) favoriser les propositions venant du patronat et des syndicats pour des enquêtes conjointes ou d'autres méthodes de formation industrielle qui exigent plus de participation du secteur privé;
- v) étudier la possibilité d'étendre ses programmes de formation aux chefs de service, aux manoeuvres et aux enseignants;
- vi) assouplir davantage le programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada.

Un organisme multipartite ayant un rôle de conseiller sur les questions de politique de main-d'oeuvre et de formation a été mis sur pied. Le nouveau Conseil consultatif de l'Emploi et de l'Immigration, qui sera composé exclusivement de membres non gouvernementaux, y compris des représentants du monde des affaires et des travailleurs, pourra mener des enquêtes sur les questions qu'il considère importantes et rendre public ses recommandations sur les politiques d'emploi et d'immigration. Évidemment, la Commission de l'Emploi et de l'Immigration est aussi conçue de façon à permettre au secteur privé de donner son opinion puisqu'elle compte un commissaire représentant le monde des affaires et un autre représentant le monde ouvrier.

Dans le domaine de l'emploi, le gouvernement est d'avis que la méthode la plus efficace pour obtenir une meilleure collaboration du gouvernement et du secteur privé est d'améliorer les consultations au niveau sectoriel et d'augmenter la collaboration entre le gouvernement et le secteur privé au niveau provincial ou régional. Le gouvernement fédéral a l'intention de recommander fortement que le monde des affaires et les travailleurs apportent une contribution directe aux organismes fédéraux-provinciaux de planification de la main-d'oeuvre dans chaque province (appelés "Comité des besoins de main-d'oeuvre" dans la plupart des provinces).

Des projets précis de collaboration du gouvernement et de l'industrie en matière de planification de la main-d'oeuvre et de résolution de problèmes sont en cours dans certains secteurs (par exemple, la construction, la fabrication de machines-outils, la construction de navires et l'aérospatial) et le gouvernement est prêt à collaborer à d'autres projets.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration demandera au nouveau Conseil consultatif de l'Emploi et de l'Immigration de:

- a) étudier les 23 rapports des groupes d'étude sur l'industrie et d'évaluer les réponses qui touchent les politiques et les programmes d'emploi et d'immigration;
- b) recommander des moyens d'améliorer la consultation et la collaboration entre le gouvernement, le monde des affaires et les travailleurs dans le domaine de l'emploi.

12. Recommandation

Que les gouvernements fédéral et provinciaux travaillent à éliminer la diversité inutile dans les devis et caractéristiques du matériel à travers le Canada et à favoriser une stabilité/continuité accrue dans le marché intérieur.

Réponse du gouvernement (accord)

Dernièrement, le gouvernement fédéral a annoncé une série de mesures qui forment la politique nationale d'approvisionnement. L'une de ces mesures consiste en l'établissement d'un fonds de développement des sources d'approvisionnements de l'ordre de \$25 millions pour sa première année de mise en application. Le fonds fournira aux entreprises canadiennes le capital supplémentaire nécessaire pour mettre au point des produits, surtout des articles de haute technicité, qui ne sont pas fabriqués au Canada à l'heure actuelle. Comme le gouvernement se doit de dépenser judicieusement les sommes dont il dispose, il a été difficile de couvrir les dépenses supplémentaires entraînées par la mise au point de produits canadiens comme sources d'approvisionnements. Le fonds de développement des sources d'approvisionnements s'attaque à ce problème.

Lié à ce fonds est un nouveau système d'examen des approvisionnements, qui prévoit la consultation dès le départ avec l'industrie et une coordination accrue au sein du gouvernement fédéral, dans le cas des achats gouvernementaux importants. Parmi les autres mesures constituant la politique, on compte l'élargissement de la marge de profit des fournisseurs du gouvernement qui collaborent aux objectifs d'expansion industrielle comme la création de nouveaux emplois, la hausse des investissements et l'expansion du commerce régional. Le gouvernement augmentera également la valeur des contrats accordés dans les régions où le taux de chômage est élevé; l'Office des normes du gouvernement canadien, actuellement un organisme gouvernemental interne, prendra de l'expansion et comptera des représentants de tous les paliers de gouvernement, de l'entreprise, du monde ouvrier et des associations de consommateurs; une campagne soutenue sera menée afin de faire bénéficier les entreprises canadiennes des sous-contrats du gouvernement, surtout les petites entreprises et les sociétés s'occupant de technologie de pointe; enfin, on fera un effort soutenu pour coordonner les politiques d'approvisionnement des gouvernements fédéral et provinciaux afin que l'économie canadienne profite au maximum des achats gouvernementaux.

COMMERCIALISATION DES EXPORTATIONS (3.5)

13. Recommandation

Que le gouvernement du Canada fasse vigoureusement valoir, auprès du gouvernement des États-Unis, la nécessité des ventes de matériel de transport en commun canadien aux États-Unis pour compenser les ventes de composants américains de véhicules de transport au Canada.

Réponse du gouvernement (accord)

Le gouvernement du Canada continue de faire valoir, auprès du gouvernement des États, ses objections aux dispositions "Buy-America" de la Surface Transportation Assistance Act, qui est entrée en vigueur récemment.

14. Recommandation

La Société pour l'expansion des exportations:

- Entreprenne, et rende disponibles aux sociétés canadiennes, sur demande, des analyses périodiques du rendement du financement concurrentiel de la SEE, comparé à celui d'autres organismes internationaux de financement.
- Accorde une considération égale aux petites et aux grandes soumissions.
- Fournisse, au moment où un appel d'offres est reçu d'un client éventuel, un engagement précis (s'il est demandé) précisant l'importance et le coût du financement disponible.
- Étende son programme de couverture des cautions d'exécution afin de permettre à la SEE de détenir les principales cautions d'exécution de contrats et de placer des cautions de sous-traitance versées par des fournisseurs.
- Fournisse une assurance partielle contre la hausse des coûts, y compris une disposition visant à couvrir (en partie) les changements dans les taux de change.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Le gouvernement se penche actuellement sur le fait que la SEE n'offre pas les mêmes conditions et services que d'autres pays. S'il est jugé que ses pratiques financières sont moins compétitives, entraînant ainsi la perte d'affaires pour les sociétés canadiennes, le gouvernement étudiera le coût/avantage d'offrir des services correspondant à ceux d'autres pays, compte tenu de nos obligations internationales.

On examinera ces recommandations au cours de l'étude.

15. Recommandation

Le gouvernement du Canada prévoit un stimulant fiscal spécial dans le cas d'exportations de biens manufacturés comportant un risque élevé, tel que d'autoriser un amortissement accéléré des "pertes découlant d'exportations" à (mettons) 150 % de la perte réelle (note: le Comité se rend compte que d'autres industries font face à des problèmes d'exportation similaires; il ne quantifie pas la présente recommandation pour répondre aux besoins de l'industrie du transport urbain).

Réponse du gouvernement (noté)

Dans le budget qu'il a présenté dernièrement, le gouvernement a signalé que pour diverses raisons, il ne serait pas souhaitable d'établir un régime fiscal qui prévoirait de nombreux stimulants pour quelques secteurs particuliers. Toutefois, dans certains cas, il faut faire une exception; le gouvernement examinera individuellement ces cas spéciaux.

16. Recommandation

Afin de permettre aux sociétés canadiennes d'aborder les marchés d'exportation sur le même pied que leurs concurrents, que la Loi sur la concurrence et la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions soient modifiées de façon à ne pas s'appliquer à la conduite d'un commerce d'exportation.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Le Bill C-13 vise à atténuer les dispositions de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions régissant les exportations.

17. Recommandation

Que le gouvernement du Canada s'assure que les consultants, - par des études appuyées par le contribuable canadien - examinent la disponibilité de matériel canadien lors de la préparation des devis des caractéristiques requises.

Que le ministère de l'Industrie et du Commerce et l'ACDI établissent conjointement un fonds est des méthodes de tamisage touchant des études gratuites de planification et de conceptualisation pour le compte de pays en voie de développement.

Que l'ACDI publie des bulletins en vue d'informer l'industrie canadienne des occasions se rattachant à l'utilisation des fonds de l'ACDI.

Que le ministère de l'Industrie et du Commerce élabore un programme de protection financière et juridique des organismes publics fournissant des services à des groupes industriels faisant de la commercialisation sur le plan international.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Le gouvernement a mis sur pied le Comité de révision des programmes et services d'exportation qui se compose de représentants des provinces, de l'entreprise et du monde ouvrier, afin d'entreprendre une étude détaillée des politiques, pratiques et programmes gouvernementaux relatifs aux activités de l'industrie canadienne visant à stimuler les exportations. Cette étude portera spécialement sur les systèmes d'information, l'utilisation des services spécialisés des organismes publics, les stimulants à l'exportation, la publicité de l'équipement et des services canadiens faite par les experts-conseils, la formation et l'appui de consortiums d'exportation, l'utilisation de services de consultation gratuits comme instrument d'exportation et la question de la coordination fédérale-provinciale de la commercialisation des exportations.

18. Recommandation

Que tous les fonds de l'ACDI soient assortis de restrictions.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Le gouvernement étudiera les répercussions d'assortir de restrictions l'aide offerte par l'ACDI et cherchera à déterminer s'il existe des possibilités de mettre davantage à profit ces fonds compte tenu de la stratégie globale d'aide au développement et de la méthode d'ensemble d'aide gouvernementale à l'industrie.

COLLABORATION (3.6)

19. Recommandation

- a) Que le ministère de l'Industrie et du Commerce crée un comité consultatif de l'industrie du matériel de transport urbain.
- b) Que les membres du Comité comprennent des représentants de l'industrie, du travail, des gouvernements provinciaux, des exploitants de transports en commun et des ministères fédéraux appropriés.
- c) Que les principales tâches du Comité consistent à fournir un forum permanent en vue de la discussion de questions reliées à l'industrie et à ses marchés et à examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations formulées dans le présent rapport.

Réponse du gouvernement (Accord)

Cette recommandation sera mise en oeuvre par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

ANNEXE I

LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF
SUR L'INDUSTRIE DE L'ÉQUIPEMENT DE TRANSPORT URBAIN

PRÉSIDENT M. H. Valle
Président et directeur général
Groupe énergie et transport
Groupe Bombardier - MLW

MEMBRES DE L'INDUSTRIE

M. W.L. Creighton
Président
Brown Boveri Canada Limited

M. F.H. Ernst
Président et directeur général
B.G. Checo Incorporated

M. K.W. Foley
Président
Urban Transportation
Development Corporation

M. J. Gill
United Automobile Workers

M. R. Gilmour
Vice-président et directeur
Westinghouse Air Brake Division
WABCO

M. N.A. Irwin
Directeur
I.B.I. Group

M. D. Kershaw
Gérant des ventes
General Motors
Diesel Division

M. M. Komar
Président
Spaulding Fibre of Canada Ltd

M. D.R. Moriera
Directeur
Canadian Car Division
Hawker Siddeley Canada Ltd

M. R. Richmond
Président et directeur général
SPAR Aerospace Products Ltd

Prof. K. Ruppenthal
Centre d'étude des transports
Université de Colombie-Britannique

M. Rygus
International Association of
Machinists and Aerospace Workers

M. W.C. Tate
Vice-président et directeur
Garrett Manufacturing Limited

Prof. S. Trachtenberg
Faculté des études en administration
Université du Manitoba

P. Warrian
United Steel Workers

HC
115
• A25262314

Transport's
Autoroute
de Québec

Canada

Title/Titre	Date	re SU UT

0133-34.3 (10/70) 753

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA



43553

ON PEUT SE PROCURER D'AUTRES COPIES DE CE RAPPORT
EN FAISANT LA DEMANDE À:
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES
DIVISION DE L'IMPRESSION ET DE LA DISTRIBUTION
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
OTTAWA, CANADA, K1A 0H5

ALSO PUBLISHED IN ENGLISH